

## COMPOSITION DU DOSSIER

Les pièces inscrites en rouge font l'objet de la modification simplifiée n° 3 et sont présentées dans ce dossier

### DOCUMENT 0 – Additif au rapport de présentation

- 0.1. Présentation de la modification n°1
- 0.2. Présentation de la modification n°2
- 0.3. Présentation de la modification n°3

### DOCUMENT 1 - RAPPORT DE PRESENTATION

### DOCUMENT 2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

### DOCUMENT 3 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

### DOCUMENT 4 - REGLEMENT

- 4a REGLEMENT – DOCUMENT ECRIT
- 4b PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/5000EME
- 4b1 PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/2000EME / SECTEUR SAINT-GERMAIN CENTRE
- 4b2 PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/2000EME / SECTEUR LEPINE – LINÇON
- 4b3 PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/2000EME / SECTEUR CHEVILLELE

### DOCUMENT 5 - ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 5a SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE – Plan, liste et notice
- 5b PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE AU 1/5000EME
- 5b1 PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE AU 1/2500EME / SECTEUR SAINT-GERMAIN CENTRE
- 5b2 PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE AU 1/2500EME / SECTEUR LEPINE – LINÇON
- 5b3 PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE AU 1/2500EME / SECTEUR CHEVILLELE
- 5c PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AU 1/5000EME
- 5c1 PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AU 1/2500EME / SECTEUR SAINT-GERMAIN CENTRE
- 5c2 PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AU 1/2500EME / SECTEUR LEPINE – LINÇON
- 5c3 PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AU 1/2500EME / SECTEUR CHEVILLELE
- 5d CLASSEMENT DES VOIES SONORES : Arrêté « bruit » et carte
- 5e ANNEXES – INFORMATIONS DIVERSES – PLAN AU 1/5000EME
- 5f TAXE AMENAGEMENT

### AUTRES PIECES OBLIGATOIRES

PORTER A CONNAISSANCE DU PREFET

## MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les plans de règlement graphique au 1/5000ème ou au 1/2000ème (documents 4b, 4b1, 4b2, 4b3)**, la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé, un emplacement réservé ou une zone inondable.
- Consulter dans **le document écrit (Document 4a)** :
  - a) Les dispositions générales (Titre I),
  - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III, IV, V),
  - c) Eventuellement les dispositions s'appliquant à l'espace boisé classé (Titre VI) et à l'emplacement réservé (Titre VII).
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement (Document 3)**.
- Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique (Document 5d)**, si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit **(Document 5a)**.
- Vérifier sur **le document 5e (annexes - informations diverses)**, si votre terrain est concerné par des zones ou périmètres spécifiques visés à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés **(Documents 5b, 5b1, 5b2, 5b3, 5c, 5c1, 5c2, 5c3)**.